

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 26122</p>
---	---	--

**SEANCE du : 18 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 mai 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON, de 18h30 à 19h15	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Anne ROUX
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Nathalie SOUBRE
Emile BREGEON	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Antoine TRANCHET
Pierre BUREAU	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Pierre MORIN	
Yannick CHARRIER	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Bruno COTHOUIS	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	
Florence ERISSE, de 18h30 à 20h05	Marie-Hélène GUIGNARD	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Philippe BARON, pouvoir à Jean- François MOREAU de 19h15 à 20h21	Florence ERISSE, pourvoir à Pierre MORIN de 20h05 à 20h21	Nathalie MOREAU, pouvoir à Elina PREAULT

**Secrétaire de séance :** Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



#### Affectation de patrimoine du budget les Villages du Golf au Budget Principal de la Commune

Par délibération du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal a validé la répartition des comptes de stocks du budget les Villages du Golf, sur les comptes patrimoniaux (classe 2) sur le Budget Annexe les Villages du Golf.

Ainsi au 31 décembre 2022 l'actif patrimonial du budget les Villages du Golf était de 6 042 886.71 €.

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, l'actif afférent au practice, pitch and putt et parking du club house avait été affecté au Budget Principal pour un montant de 265 759.47 €.

Lors du Conseil Municipal du 14 octobre 2024, l'actif de la voirie traversante d'une valeur globale de 652 119.96 € avait été partiellement affecté au Budget Principal pour un montant de 229 350 €.

Conformément aux crédits ouverts lors du Budget Primitif 2026, il est proposé de poursuivre l'affectation d'une partie de l'actif du Budget Annexe les Villages du Golf sur le Budget Principal de la Commune (actif non lié au golf 18 trous et aux terrains urbanisables).

La voirie « traversante » de la ZAC du Golf figure à l'actif au compte 2151 sous le numéro de fiche 9 pour un montant de 422 769.96 € (solde).

Il convient donc par écriture budgétaire d'affecter partiellement cet équipement sur le Budget Principal de la Commune à hauteur des crédits ouverts au budget soit le montant de 150 000 €.

Ces opérations comptables constituent une recette pour le Budget des Villages du Golf et une dépense pour le Budget Principal de la Commune.

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20260521-DG\_DEL\_2026\_122-DE  
 Date de télétransmission : 21/05/2026  
 Date de réception préfecture : 21/05/2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER l'affectation du patrimoine d'un montant de 150 000 € du budget les Villages du Golf au Budget Principal de la Commune.

Le Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20260521-DG\_DEL\_2026\_122-DE  
Date de télétransmission : 21/05/2026  
Date de réception préfecture : 21/05/2026